



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 78778

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le recrutement au CAPES externe de professeur documentaliste pour 2010. Depuis plusieurs années, les recrutements au concours externe ont été revus à la baisse. Un seul documentaliste sur trois sera remplacé par la voie de concours, ce qui accentuera la dégradation du fonctionnement pédagogique de très nombreux CDI. Dans notre société de la connaissance, une formation des élèves à l'information et à la documentation dans les collèges et lycées est absolument nécessaire. Cela passe par l'augmentation des recrutements aux CAPES de documentation. Il lui demande son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Le niveau de recrutement au CAPES de documentation est constant depuis trois années, à hauteur de 192 postes. Le maintien de ce niveau de recrutement, entre 2008 et 2010, dans un contexte de resserrement du nombre global de recrutements, témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par là même l'utilité et le rôle déterminant de ces enseignants dans la formation et la réussite des élèves. Les volumes de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminés chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement. Pour la session 2011 en particulier, les besoins de recrutement en enseignants chargés des fonctions de documentation seront réétudiés dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78778

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5449

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10597